

# RESPONSABILISATION

---

## Protocole des rencontres

- ❖ **Cérémonial entre les équipes :**
  - Les équipes et les arbitres se serrent la main avant et après le match
  - Présences de feuilles de matches et des licences en règle.
- ❖ **Un seul adulte référent PAR MATCH pour les JO (arbitre) lors des rencontres. Plusieurs adultes référents sur PLATEAU.**

Toute équipe doit être placée sous la responsabilité d'un professeur ou d'un adulte (parent). Il ne « coache » pas son équipe pendant le jeu.  
Pour intervenir, il demande un temps mort technique (un par mi- temps : durée 1')

- ❖ **Faire signer une Charte d'Esprit sportif, cf Annexe 1**
- ❖ **Respect du code du capitaine,**

## CODE DU CAPITAINE

**LE CAPITAINE DOIT AVOIR UNE REELLE RESPONSABILITE QUI SE DEVELOPPERA AU TRAVERS D'ATTITUDES SUIVANTES :**

- **LE CAPITAINE :**

Il vient prendre contact avec les organisateurs ou délègue un autre jeune afin de connaître le déroulement de l'organisation, régler les problèmes des licences, proposer un ou des jeunes arbitres.

**L'ADULTE ACCOMPAGNATEUR NE DOIT PLUS INTERVENIR SUR CE DOMAINE.**

- **LE CAPITAINE ET L'ARBITRE :**

Il est le seul habilité à "débatte" avec l'arbitre.

Il s'engage à transmettre le respect des règles, règlement à ces partenaires.

- **L'ADULTE : Professeur, Entraîneur, Accompagnateur responsable**

Il ne « coache » pas son équipe pendant le jeu

Pour intervenir, il demande un temps mort technique (un par ½ temps : durée 1')

## Jeune Officiel

### Méthodologie

- Des jeunes arbitres ciblés et répertoriés
  - Déterminer au maximum 2 Jeunes Officiels par équipe, et 1 ou 2 collègues référents, au minimum, officialisés et présentés devant les compétiteurs et les JO par journée.
  - Des jeunes arbitres responsabilisés : à partir du niveau départemental (N2), ils présentent et font valider leur livret de J.O .auprès du référent JO.
  - Des jeunes arbitres joueurs jusqu'au niveau académique (N3): le tournoi triangulaire base de rencontre.
- **Pour atteindre le « niveau district » (N1):**  
L'importance va à la plus grande pratique d'arbitrage pour le J.O. déclaré, l'évaluation reste pratique, mais dans certaines activités, un questionnaire « district » est élaboré. Le niveau district est donc validé lorsque le JO a satisfait l'évaluation théorique et pratique.
- **Pour atteindre le « niveau départemental » (N2), 3 critères :**
1. avoir satisfait à une évaluation théorique de niveau départemental (Niv. 2) et à une évaluation pratique décisive de niveau départemental auxquelles s'ajoute une **condition sine qua non** :
  2. avoir arbitré 4 matches ;
  3. et satisfait à au moins un arbitrage de niveau départemental.
- **Pour atteindre le « niveau académique » (N3), 3 critères :**
1. avoir satisfait à une évaluation théorique de niveau académique (Niv. 3) et à une évaluation pratique décisive de niveau académique, auxquelles s'ajoute **une condition sine qua non** :
  2. avoir arbitré 6 matches
  3. et satisfait à au moins un arbitrage de niveau académique.

**Rappel :** Des jeunes arbitres responsabilisés à partir du niveau départemental, présentent et font valider leur livret de J.O. auprès du référent JO.